



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris – le 7 décembre 2020

Lancement d'Horizon 2050, l'association qui permet aux entreprises de reforester en France, en contrepartie de Crédits Carbone.

Horizon 2050 est une association loi 1901 créée en octobre 2020. Son but ? Permettre aux entreprises de tous les secteurs d'activité économiques, celui de l'agroalimentaire notamment, de s'engager simplement dans une démarche de neutralité carbone.

Par exemple, la transformation des aliments représente 2,4% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) en France. En incluant la production l'emballage et la transport, un pot de confiture de 400 grammes aura émis 520 grammes de CO₂ dans l'atmosphère. Un surcoût de 1 à 1,5 centime d'euro permettrait de les compenser. Ce serait 2,5 à 3,5 centimes pour une boîte de thon en conserve de 200 grammes. Ainsi, outre la réduction des émissions qui est la priorité, les moyens de contribution à la neutralité carbone par la compensation existent.

Parce qu'il est urgent de tenir compte de tous les impacts liés au réchauffement climatique, l'association entend, dans le cadre normé du Label Bas Carbone (Ministère de la Transition écologique), axer son action sur des projets de reforestation en France. Acquérir une forêt qui captait déjà du carbone n'est pas suffisant, il s'agit de renforcer la capacité des puits naturels de carbone ou de les créer.

L'action proposée par Horizon 2050 se déroule en trois temps :

- Aider les entreprises à pouvoir quantifier leur empreinte carbone (émissions liées aux actifs immobiliers, aux déplacements des collaborateurs, à l'utilisation des outils professionnels y compris numériques...). Pour cela, Horizon 2050 s'appuie sur Bureau Véritas retenue pour sa capacité éprouvée à conduire des bilans carbone.
- Identifier en amont des projets de parcelles conséquentes à reforester. Il s'agit en priorité d'intervenir auprès de propriétaires possédant des forêts déperissantes. C'est notamment le cas dans l'Est de la France où la prolifération des scolytes – un coléoptère s'attaquant aux épicéas – a conduit à la destruction de plus de 20 000 hectares de forêt en deux ans.
- Faire financer ces projets de reforestation par les entreprises, qui peuvent alors communiquer sur leur engagement concret auprès de leurs clients, fournisseurs, salariés et actionnaires. Horizon 2050 veille à la bonne exécution des projets pendant une durée



de cinq ans, à l'issue de laquelle, après un audit externe de la plantation, le Crédit Carbone revient définitivement à l'entreprise.

« La création d'Horizon 2050, explique Arnaud Filhol, son président, répond notamment à des attentes qui nous ont été de plus en plus fréquemment exprimées par les entreprises : comment accompagner la transition écologique en finançant des projets à forte traçabilité ? La méthodologie Bas Carbone du ministère de la Transition écologique nous a semblé particulièrement adaptée. »

A cet effet, Horizon 2050 s'appuiera en partie sur les expertises de la société de gestion de portefeuilles France Valley, premier investisseur privé en forêts françaises pour compte de tiers. « Notre connaissance de l'écosystème forestier français, souligne Clément Roche en charge des investissements fonciers chez France Valley, nous permet non seulement de pouvoir identifier les forêts dégradées mais surtout réaliser un reboisement en tenant compte des impacts présents et futurs du réchauffement climatique. Ainsi, il ne s'agira pas de procéder à un simple remplacement des essences souffrantes, mais opter, en accord avec le propriétaire forestier, pour des essences capables de mieux résister à la hausse des températures, aux périodes de sécheresse, aux incendies et aux tempêtes tout en garantissant une forte biodiversité. »

Horizon 2050 dispose à ce jour de plus de 30 projets de restauration de forêts dégradées. « Outre le fait que les entreprises qui soutiendront cette démarche pourront faire savoir qu'elles contribuent concrètement à limiter les changements climatiques, ajoute Arnaud Filhol, il s'agit aussi de soutenir la création et le maintien d'emplois en France. Rappelons simplement que 425 000 personnes travaillent dans la filière bois. »

« Pour les entreprises, poursuit Clément Roche, il est capital de pouvoir offrir un référentiel simple – 75 hectares permettent par exemple de replanter 100 000 arbres – et abordables financièrement. Au regard des premiers dossiers que nous possédons, nous serons en mesure de proposer un modèle qui s'établira entre 20 € et 30 € la tonne équivalent CO₂. »

A propos d'Horizon 2050 : www.Horizon2050.org

Pourquoi le nom Horizon 2050 ? Parce qu'il s'agit d'une échéance communément admise par les gouvernements et les organisations internationales pour valider les actions mises en place à travers le monde et visant à limiter l'impact du réchauffement climatique. Association loi 1901, elle s'organise autour d'un bureau qui identifie et valide les projets de reboisement qui lui sont soumis.

A propos de France Valley : www.france-valley.com

France Valley, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, se développe grâce au retour de l'investissement foncier dans l'épargne (forestier, viticole et agricole), dont elle ambitionne de devenir la référence. Avec ses 5 500 clients particuliers, 500 Partenaires



Banques Privées, Family Offices et Conseillers en Gestion de Patrimoine, elle est déjà le 1^{er} investisseur forestier privé ; elle est aussi, avec un total de plus de 1 milliard d'euros d'actifs gérés, le premier investisseur en usufruit de parts de SCPI, pour le compte d'investisseurs institutionnels, en particulier compagnies d'assurance.

Contacts Horizon 2050 :

- Arnaud Filhol - 06 85 57 11 28 – contact@horizon2050.org
- Eric Bengel - 06 12 61 21 56 - contact@horizon2050.org

(*) Estimations Ademe